

Sports nautiques non-motorisés : voile, voile légère, planche à voile, surf, paddle, kitesurf, canoë, kayak, aviron, char à voile, longe côte

Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Description de l'activité

Définitions

Les sports nautiques non-motorisés fonctionnent sans l'aide d'un moteur et ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre. Il s'agit de la **voile** et **voile légère**, du **surf**, **kitesurf**, de la **planche à voile**, du **canoë-kayak**, de l'**aviron** et du **stand-up paddle**.

Voile et voile légère



Figure 1 : Catamaran

Sont définis comme voile légère les embarcations non motorisées utilisant la force du vent tels que les dériveurs et catamarans de sport. La voile légère regroupe les dériveurs et les catamarans (GEOCA, 2015).

Planche à voile et kite surf

Ces deux sports de glisse utilisent la force du vent pour se déplacer à la surface de l'eau.

La planche à voile (dont le funboard) peut être pratiquée en loisir sur tous les plans d'eau mais aussi comme activité de loisir ou de compétition.

Le kitesurf, aussi appelé glisse aérotractée nautique, se pratique sur l'eau par un



Figure 2 : Planche à voile et kite surf

kitesurfeur, équipé d'une planche et d'une aile de traction. (Ministère des Sports, 2017) La pratique du kitesurf est récente et est apparue en France en 1997. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Ces activités peuvent aussi se pratiquer avec un foil, elles deviennent alors windfoil et kitefoil. Le foil est une aile portante immergée qui permet d'augmenter la vitesse de l'embarcation en diminuant la force de résistance du frottement avec l'eau. (Futura-sciences, 2019)

Canoë, kayak et avirons



Figure 3 : kayakistes en mer

Les canoës, kayaks et avirons de mer sont définis comme étant des embarcations autres que les engins de plage et dont la propulsion est assurée par des pagaies pour les canoës et les kayaks, par des avirons pour les autres embarcations. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Surf



Figure 4 : Surfeur

Le mot « surf » est un terme générique qui englobe les activités de glisse utilisant l'énergie des vagues. Cette fiche regroupe l'ensemble des disciplines suivantes : surf, bodyboard, longboard, bodysurf, kneeboard, skimboard, paddle board et surfing canoë, surf tandem. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Stand up paddle

Le Stand Up Paddle est une discipline où le pratiquant se tient debout sur une planche et se déplace sur l'eau à l'aide d'une pagaie. La pagaie étant l'engin permettant au pratiquant de prendre appui sur l'eau sans recourir à un point de fixation sur le support flottant. La planche est équipée à l'arrière, d'un ou plusieurs ailerons permettant de faciliter la tenue d'une ligne de trajectoire.



Figure 5 : stand up paddle

On peut identifier 2 modes de pratique principaux : La pratique de vagues sur un site de surf et la pratique en eau calme de randonnée. (Pôle Ressources national Sports de Nature, 2017)



Figure 6 : Char à voile

Char à voile

Le char se pratique sur les plages. Il est équipé d'une voile et d'un mat qui en constitue un moteur écologique. C'est le support terrestre le plus rapide du monde : il peut atteindre 153 km/h sur nos plages. La pratique se déroule généralement sur l'estran ou sur les polders.

Longe côte

Le longe côte est une forme de randonnée : la randonnée pédestre aquatique, immergée à mi-hauteur, traditionnellement accompagnée d'une pagaie. Le longe-côte est un sport récent dérivé d'une activité pédestre et se déroulant essentiellement sur des plages à pente douce dans de faibles profondeurs d'eau (GEOCA, 2015).



Figure 7 : longe côte

Quelques chiffres

En Côtes-d'Armor, 115 prestataires proposent des activités nautiques (toute activité confondue) : voile, kayak, plongée, char à voile, voile traditionnelle, surf, loueurs, balade nautique, ...). On dénombre 171 441 clients pour 732 emplois et un chiffre d'affaires de 23,3 millions d'euros (Comité Départemental de Voile 22, 2020).

Le département compte 30 clubs de voile dont 28 restent ouverts à l'année. 130 emplois sont liés à l'activité sur le département. 80% des clubs de voile sont gérés par des associations, associations (c'est le cas des clubs nautiques d'Erquy et de Fréhel qui sont les plus actifs sur le site Natura 2000) 18% le sont par des collectivités. Les autres sont des clubs privés qui ont délégation de service public (par exemple à Pléneuf-Val André). (Furet, 2020)

L'activité sur le site Natura 2000

Spatialisation de l'activité

Chaque club nautique a l'obligation de déclarer sa zone de pratique et d'afficher ses zones de navigation en club. Ces déclarations peuvent faire l'objet de contrôles par la Fédération Française de Voile via la Ligue de voile (dans le cas de pratique de l'activité de voile) et par la DDTM.

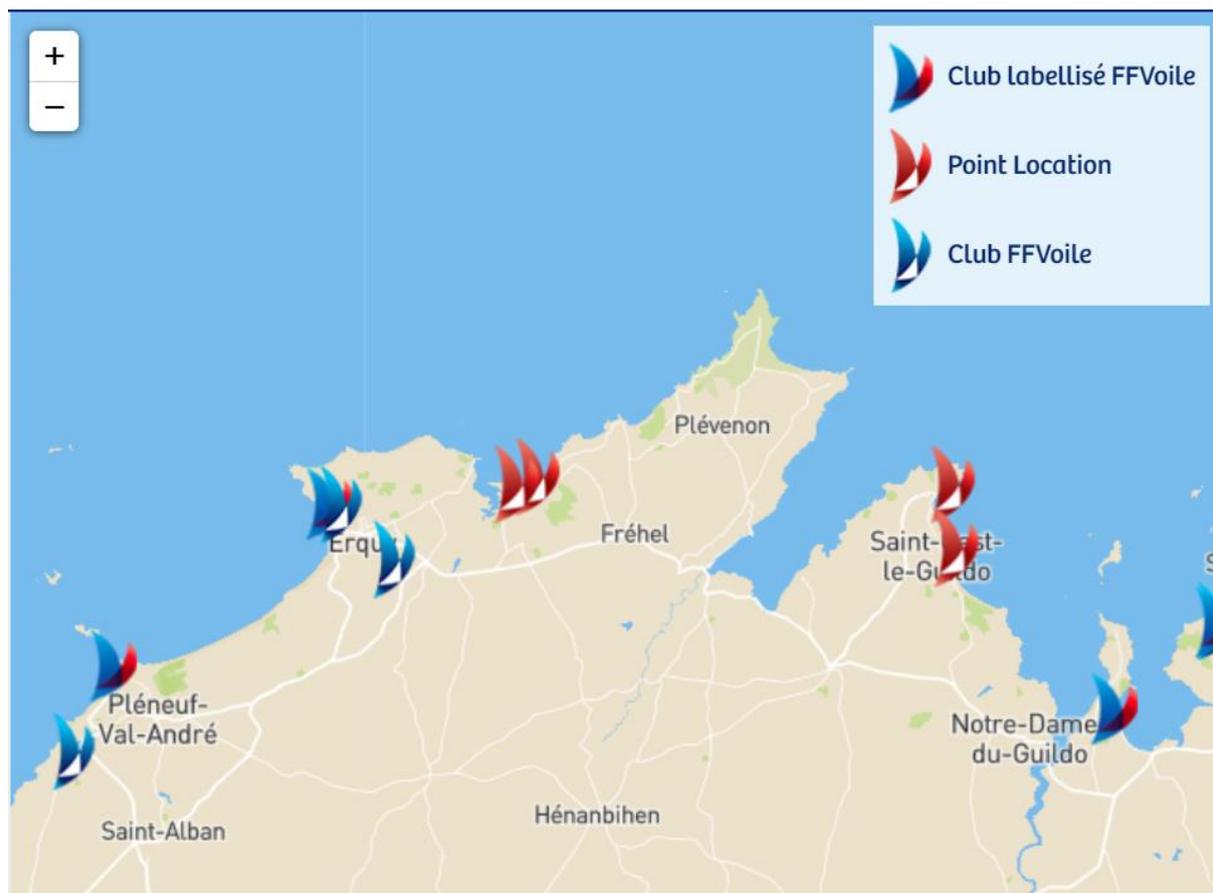


Figure 8 : Localisation des clubs nautiques dans et autour du site Cap d'Erquy Cap Fréhel (Fédération française de voile, s.d.)

Voile

Les départs se font depuis les écoles et clubs de voile, les bases nautiques et les ports de plaisance.

Beaucoup de pratiques de voile légère ne sont pas issues d'un club. Ces pratiquants sont autonomes et partent des différentes cales de mise à l'eau ou des plages.

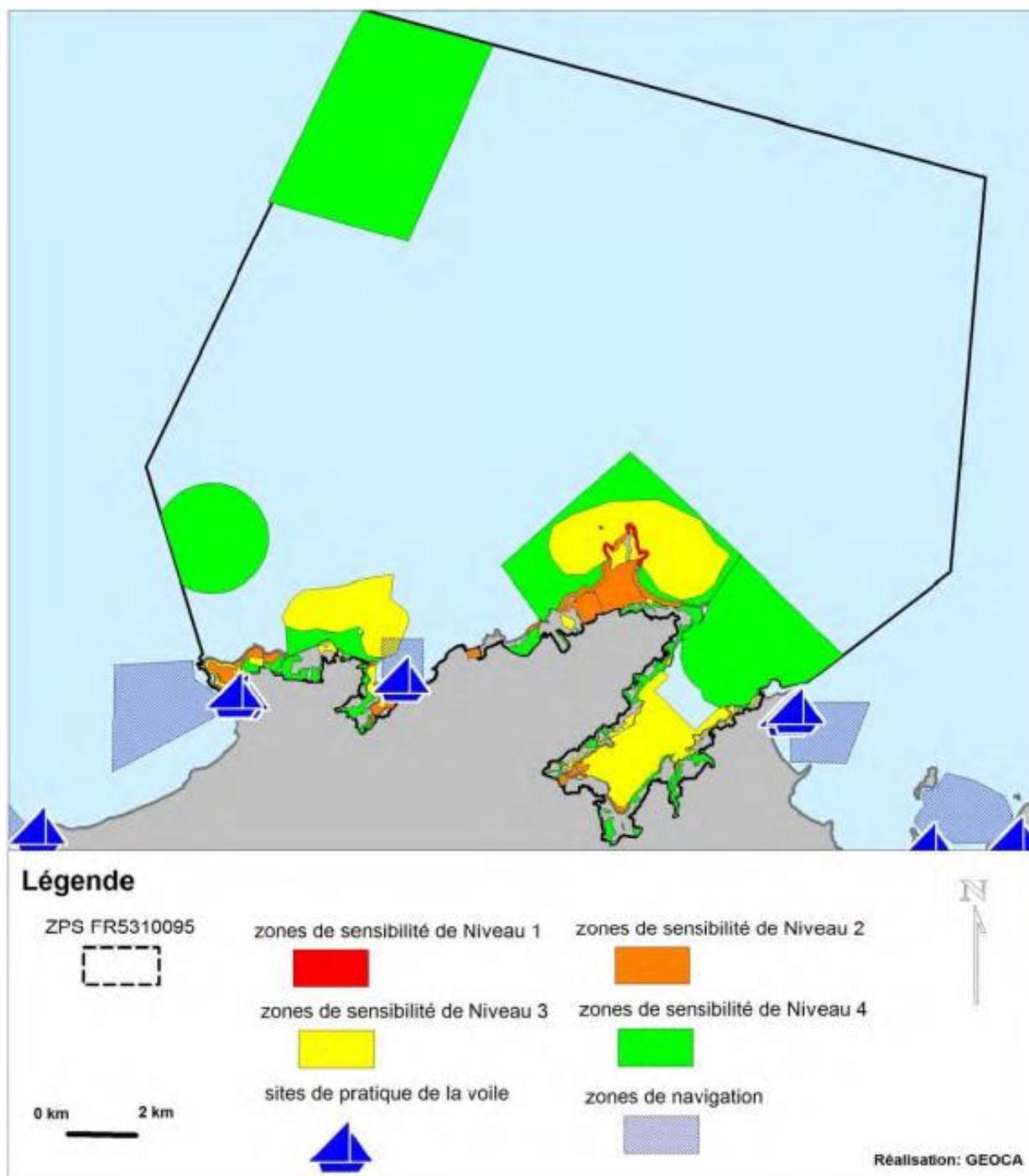


Figure 9 : Zones de pratique de la voile légère dans le site Natura 2000 et zones de sensibilité avifaunistique (GEOCA, 2015)

Planche à voile

La pratique de la planche à voile (et ses dérivés) est possible tout au long de la côte et à l'année, les zones utilisées variant selon les conditions météorologiques, notamment les vents.

La planche à voile est peu pratiquée dans le site et surtout concentrée aux zones de plage (Pléhérel, Sables-d'Or...) (GEOCA, 2015).

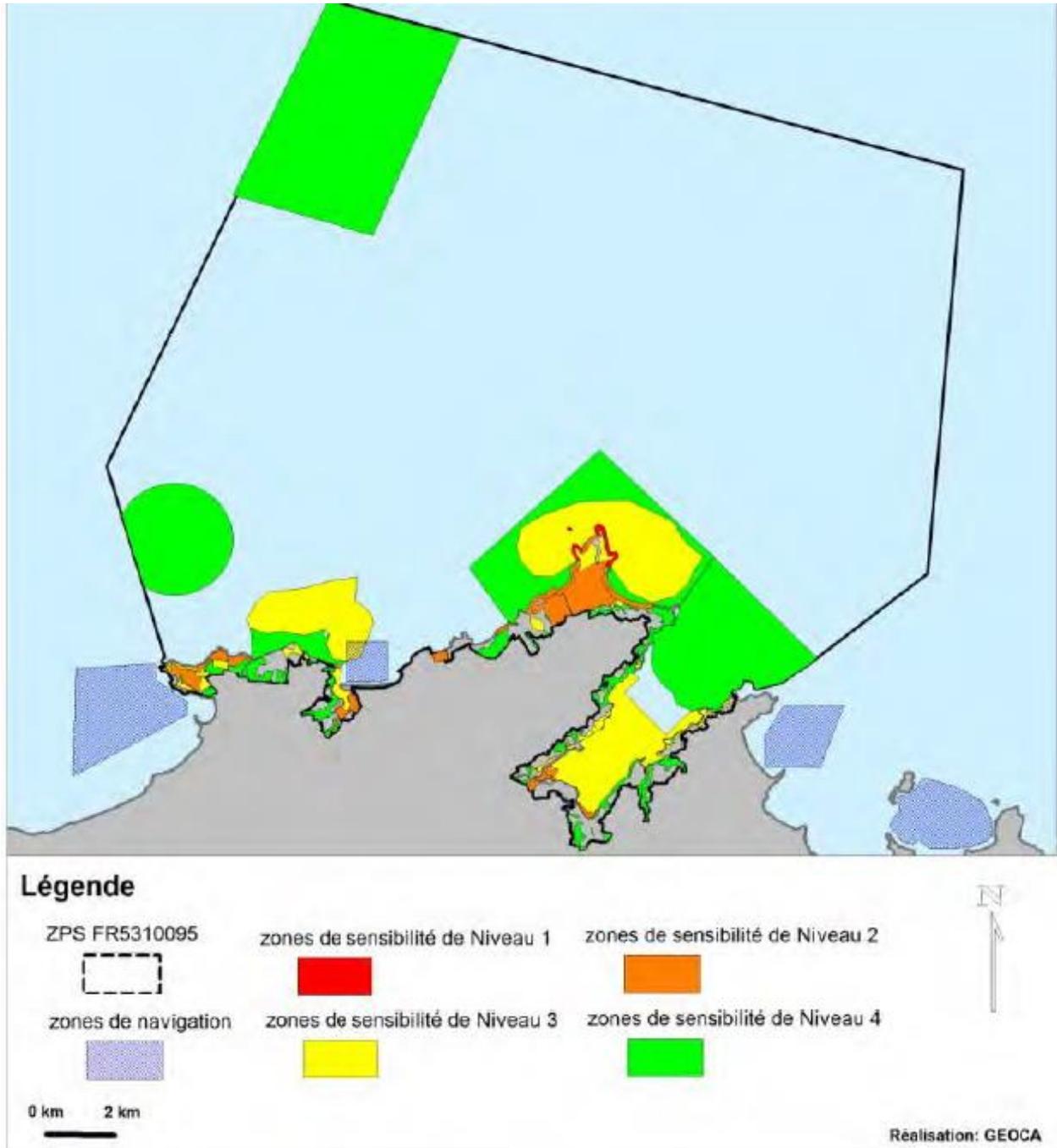


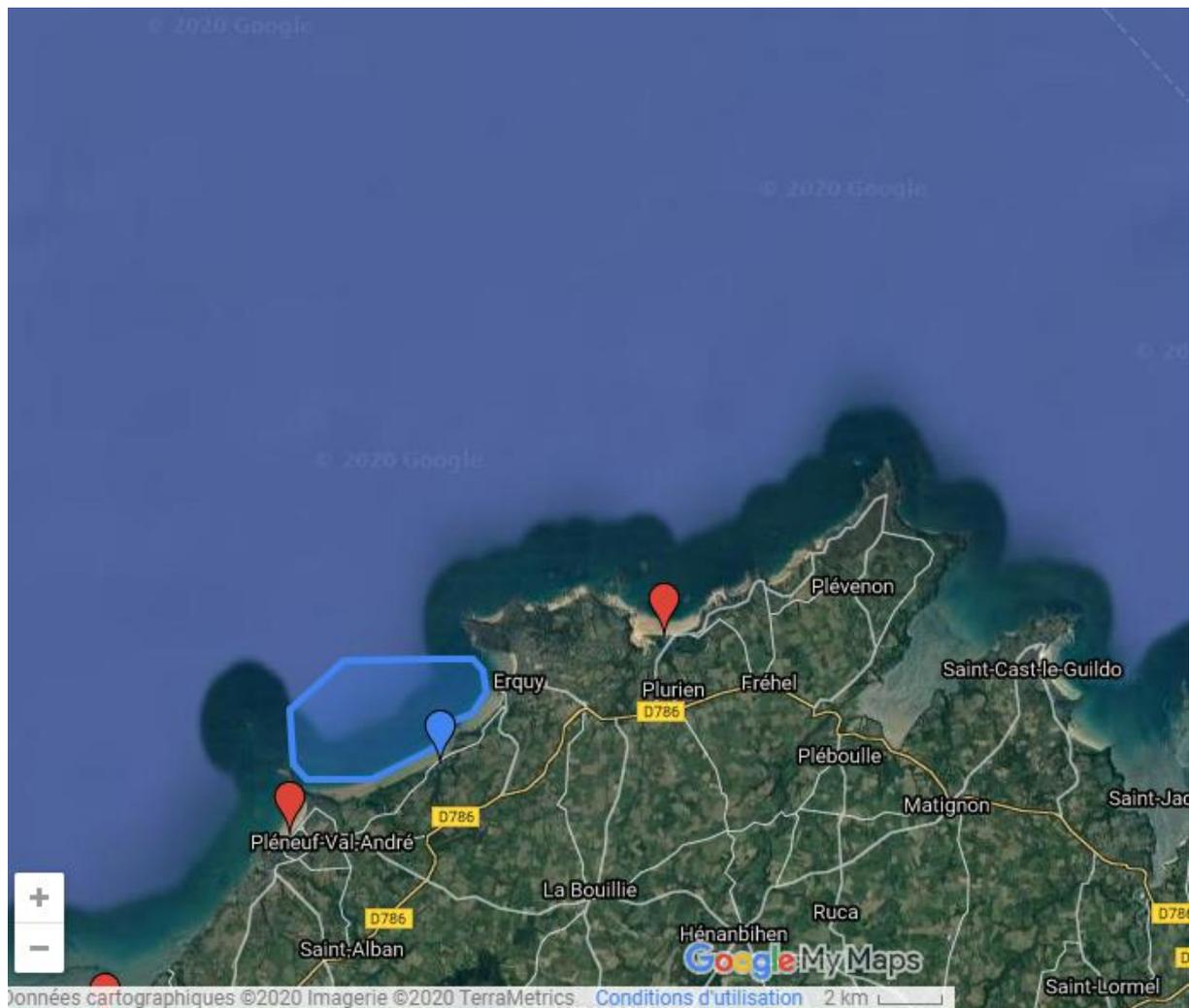
Figure 10: Zones de pratique de la planche à voile dans le site Natura 2000 et zones de sensibilité avifaunistique (GEOCA, 2015)

Kitesurf

Les pratiquants de kitesurf se rendent sur le littoral d'Erquy, de Sables-d'Or-les-Pins et de Saint-Cast-le-Guildo.

- La **plage des Sables-d'Or** est un spot de kitesurf. Le club Kite Center 22 y propose des cours de perfectionnement par vent de Nord-Est. C'est l'un des seuls sites praticables par fort coefficient à marée haute (Spots de kitesurf, s.d.)
- La **baie d'Erquy**, abritée des courants et libre d'obstacles offrent un site sécurisé pour les débutants.
- La **plage du centre à Erquy** n'est pas praticable tout le temps car elle présente une forte concentration de touristes, de forts courants et de nombreux obstacles (Kite Center 22, s.d.).
- Par vent dominant d'Est, les cours peuvent avoir lieu à **Saint-Cast-le-Guildo**.

Les kitesurfeurs restent au bord des plages, et ne vont pas plus loin qu'à 100 m de distance de la plage. (Normand, 2020)



- Zone école Oxygen pleine eau
- école de Kitesurf O rider school
- Pléneuf-Val-André
- Les Sables d'Or

Figure 11 : Carte des sites de pratiques du kitesurf dans le site Natura 2000 (Spots de kitesurf, s.d.)

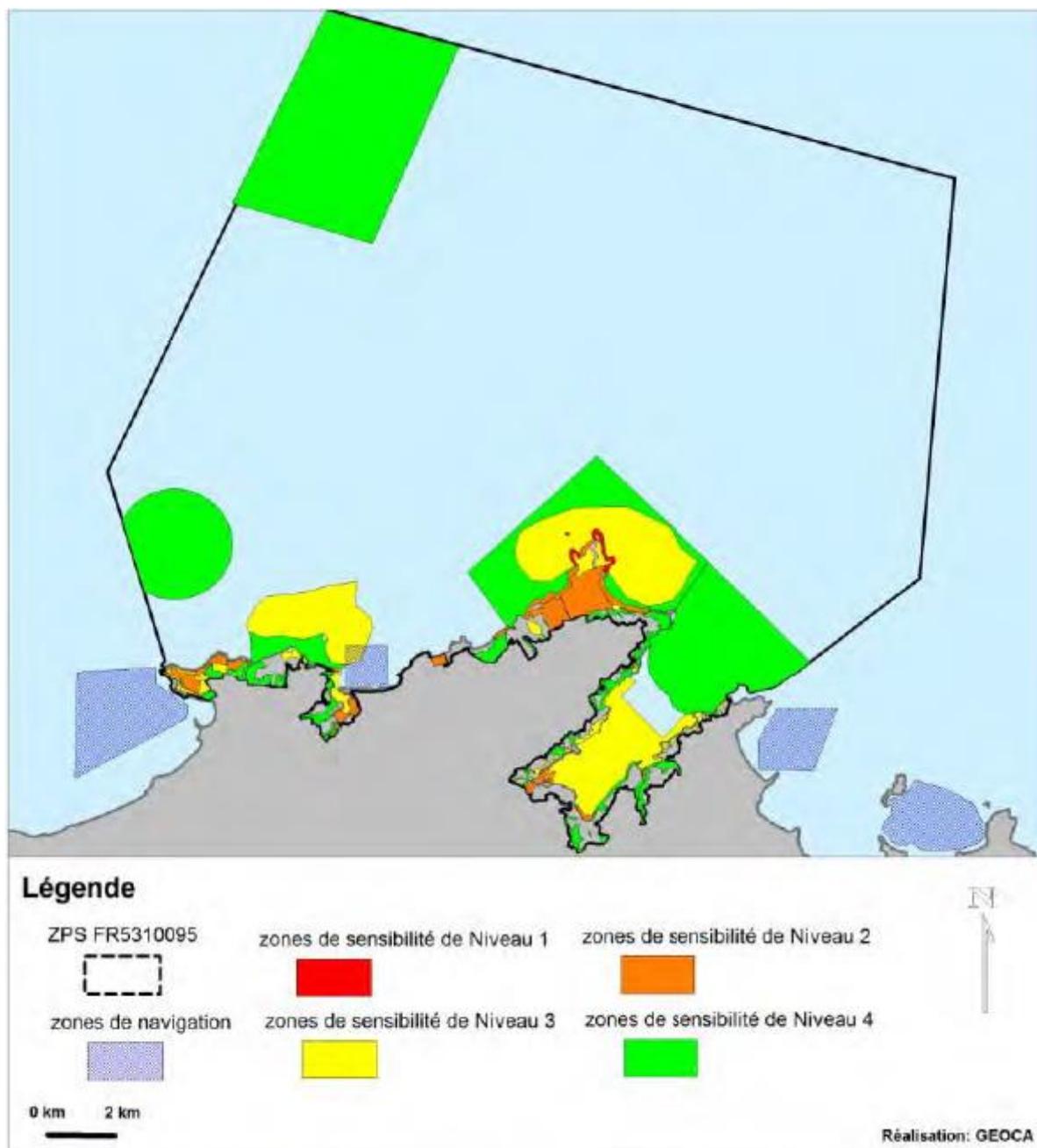


Figure 12 : Zones de pratique de kitesurf dans le site Natura 2000 et zones de sensibilité avifaunistique (GEOCA, 2015)

○ *Canoë-kayak, aviron et paddle*

Le Cap d'Erquy est fréquenté par les pratiquants de kayak.

Certains clubs proposent des sorties encadrées de découverte du patrimoine naturel en kayak et paddle. Les sorties sont organisées dans la **lagune des Sables-d'Or**, le lagon **Saint-Michel** et les **carrières de grès rose** (Centre nautique Fréhel, 2020). L'école Kayak Avelvor propose des sorties depuis Bréhat jusqu'à la Rance (Kayak avelvor, s.d.).

Du fait de leur faible tirant d'eau, ces embarcations sont susceptibles de facilement se déplacer sur le littoral rocheux du site Natura 2000 et d'accéder à une multitude de sites et d'îlots (GEOCA, 2015).

Une pratique quoique peu développée existe également dans la Baie de la Fresnaye et à l'Est du Cap Fréhel.

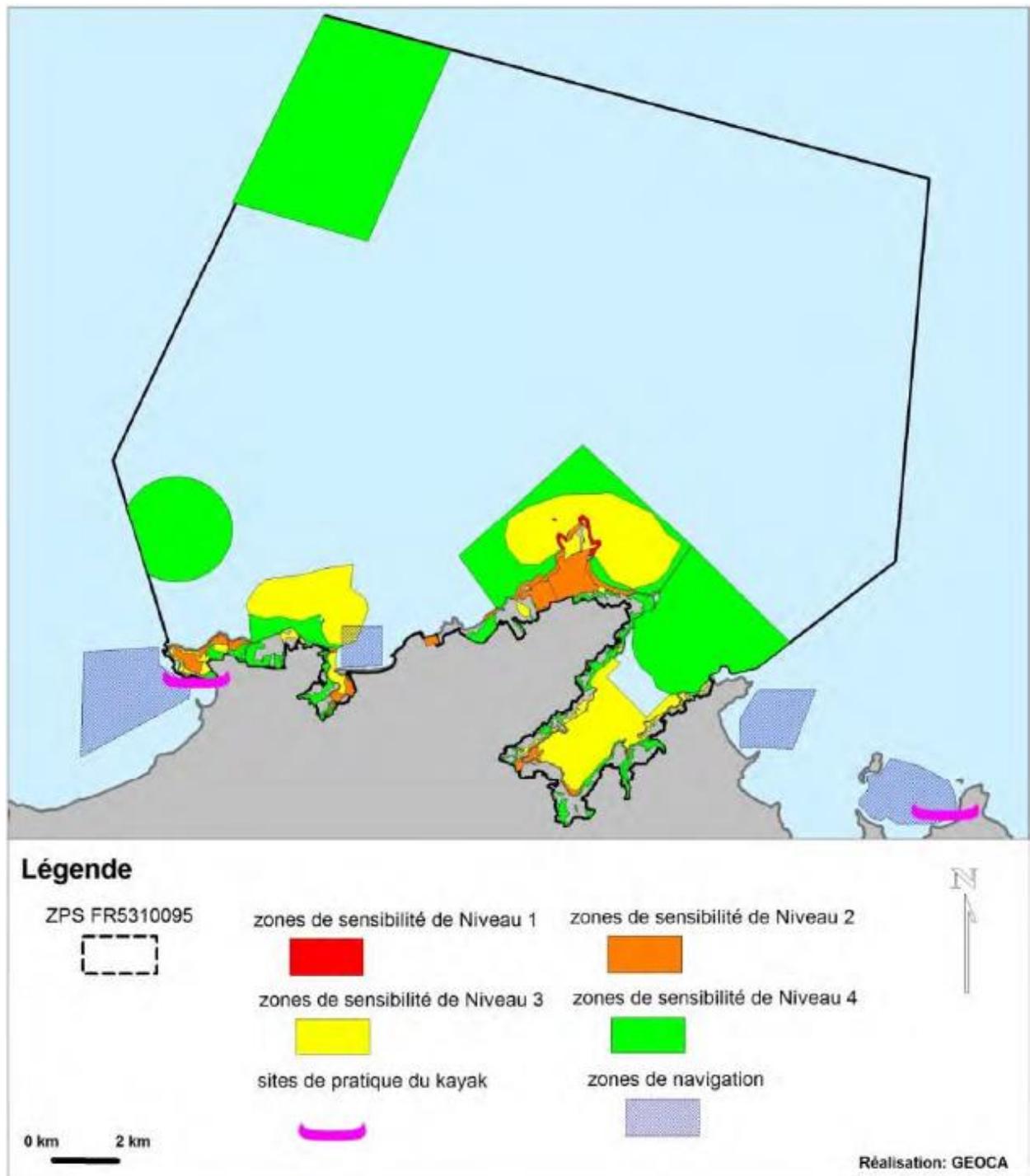


Figure 13 : Zones de pratique de kayak et aviron dans le site Natura 2000 et zones de sensibilité avifaunistique (GEOCA, 2015)

Surf

Le surf est très pratiqué dans le site et essentiellement sur les plages orientées au nord-ouest : **Sables-d'Or**, **Grèves d'en Bas**, la **Fosse** mais peut ponctuellement concerner d'autres sites (les Hôpitaux, îlot Saint-Michel...). La **plage de l'Anse du Croc** est aussi un site de surf (Malicorne Surf Association, 2014). A noter que le site des **Grèves d'en Bas** constituent l'un des spots les plus prisés

de Bretagne nord et même à plus large échelle du fait de la qualité de la vague et de l'environnement du site. (GEOCA, 2015).

Des cours de surf sont dispensés sur différentes plages entre Erquy et Plévenon en fonction des conditions météorologiques et du niveau des élèves : **plage de Saint-Pabu**, (initiation, hors Natura 2000), plage des **Sables-d'Or**, plage **des Grèves d'en Bas** (perfectionnement) (Armor Surf School, s.d.) (Storm Surfing, s.d.).

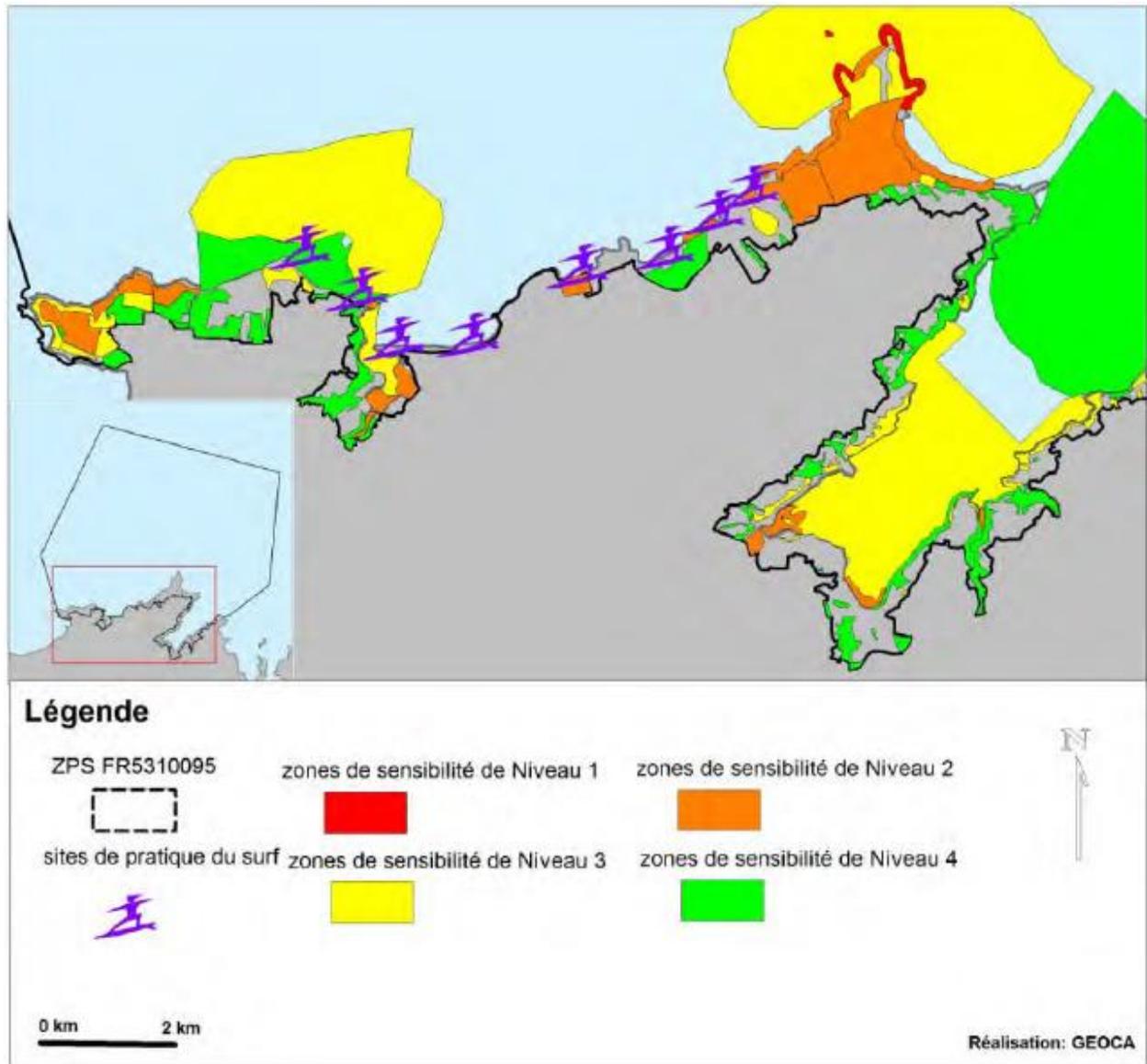


Figure 14 : Zones de pratique de kitesurf dans le site Natura 2000 et zones de sensibilité avifaunistique (GEOCA, 2015)

Le site compte de nombreuses bases nautiques, centres de voile ou écoles de voile. Même située hors du périmètre du site Natura 2000, la localisation de ces structures permet à leurs pratiquants de fréquenter le milieu marin de la ZSC et de la ZPS.

Tableau 1 : Equipements sportifs recensés dans et à proximité du site Natura 2000 en 2020

Commune	Club_nautique	Activité
Erquy	Club de voile de la baie d'Erquy	Régates Catamaran, Paddle
Erquy	Centre Nautique d'Erquy	Locations, cours, stages Char à voile, Kayak, Dériveur, Catamaran, Planche à voile, Paddle
Erquy	Kite Center 22	Stages, Raids Kite surf
Erquy	Storm Surfing (Saint-Pabu à Erquy, Sables-d'Or, les Grèves-d'en-bas)	Cours Surf
Fréhel	Centre nautique de Fréhel	Location, cours, stages, randonnée Catamarans, Dériveurs, Planches à voile, Paddle, Kayaks, Char à voile
Fréhel	Malicorne Surf Association	Evènements, compétitions, animations Surf, Paddle
Fréhel	Fréhel Surf N'Ride	Evènements, compétitions, animations Surf, Kite-surf
Plévenon	Armor Surf School (les Grèves d'en Bas, Sables-d'Or, Saint-Pabu)	Cours Surf, Paddle
Pléneuf Val André	Yacht club Val André	Régates, Croisières, Entraînements Voile
Pléneuf Val André	Centre nautique Pléneuf Val André	Location, cours, stage, formation permis côtier Catamaran, Dériveur, Planche à voile, Optimist, Char à voile
Pléneuf Val André	Base nautique de Piégu (base du Centre nautique Pléneuf Val André)	Location, cours, stage Voile
Pléneuf Val André	Base de la Ville-Berneuf (base du Centre nautique Pléneuf Val André)	Char à voile
Pléneuf Val André	Base de l'Etang de Dahouët (base du Centre nautique Pléneuf Val André)	Stage Voile
Pléneuf Val André	Base nautique des Murs Blancs (base du Centre nautique Pléneuf Val André)	Stage
Pléneuf Val André	O Rider School	Kitesurf
Saint-Brieuc	Club de Canoë-Kayak de Saint-Brieuc (MJC du Plateau)	Randonnées, stage, compétition
Saint-Brieuc	Yacht Club Pays de Saint-Brieuc	Régates
Saint-Brieuc	Canoë-Kayak Avelvor	Canoë Kayak
Saint-Cast-le-Guildo	Centre nautique de Saint-Cast	Cours, stages, location Char à voile, cataraman, dériveur, ski nautique, planche à voile, paddle, kayak

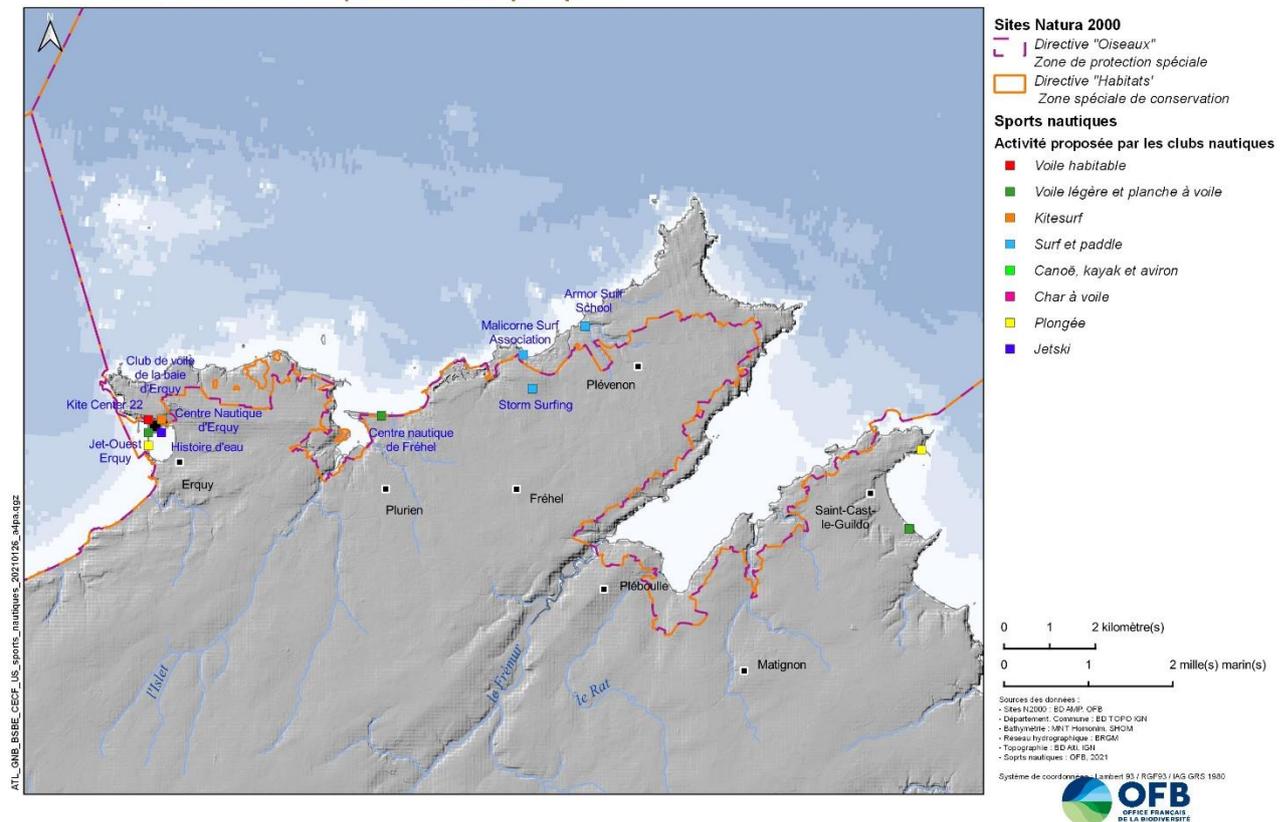


Figure 15 : Carte de localisation des clubs et écoles de sports nautiques

Acteurs et pratiquants

Certaines activités nautiques non-motorisées sont majoritairement pratiquées en clubs (voile légère, char à voile) tandis que d'autres sont plutôt pratiquées de manière non encadrée (kayak, planche à voile, kitesurf, surf).

Voile

Les clubs de voile comptent une grande majorité de débutants et une petite partie de compétiteurs.

Les clubs accueillent :

- des enfants qui viennent pratiquer soit dans un cadre de loisir soit dans un cadre scolaire,
- des plus de 15 ans et des adultes qui viennent pratiquer une activité en stage, en cours particulier ou en location en période estivale,
- des séniors qui viennent pratiquer la marche aquatique (longe-côte),
- Les classes de mer et colonies,
- Les groupes (ALSH, comités d'entreprises) (Bresson, 2020) (Hamon, 2020)

Les participants peuvent être des débutants ou des confirmés. Les débutants fréquentent plutôt les cours collectifs. Dès qu'ils atteignent le niveau 3, ils souhaitent en général passer aux cours particuliers ou coaching pour progresser rapidement. (Hamon, 2020)

Planche à voile

La planche à voile fait l'objet de cours destinés aux débutants mais aussi de séances d'entraînements de compétiteurs.

Kitesurf

La tranche d'âge des pratiquants est très large, les pratiquants ont entre 17 ans et 70 ans. Les profils sont divers : jeunes, plus âgés, filles, garçons. Les filles prennent d'ailleurs plus de cours que les garçons. L'école Kite to Breizh accueille des personnes de tout niveau, dont beaucoup de débutants.

L'école Kitesurf 22 accueille cependant une très grande majorité d'hommes (90 à 95 %) généralement de 25 à 55 ans. (Normand, 2020)

Surf

Les écoles de surf sont fréquentées par les débutants et les touristes. Les cours sont donnés dès l'âge de 6 ans, ils peuvent s'adresser à des enfants, des adultes. Les adolescents sont un public majoritaire dans les écoles de surf.

L'école de surf Armor Surf School reçoit des surfeurs provenant de toute la côte, faisant parfois le déplacement depuis Saint-Brieuc. (Soulaine, 2020)

Saisonnalité des pratiques

Les pratiques et le profil de pratiquant varie sur l'année, notamment du fait de l'afflux de vacanciers ou estivants. Dans la grande majorité des cas, le nombre de pratiquants augmente fortement à la saison estivale mais reste non négligeable aux périodes d'automne et de printemps.

Voile

La pratique du dériveur, du catamaran de sport et de la planche à voile trouve son pic d'activité durant l'été mais il existe une pratique très régulière dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Voile (FFV) de mars à fin novembre. La pratique hivernale existe de façon moindre et concerne essentiellement l'entraînement des compétiteurs. (Agence des aires marines protégées, 2009)

La pratique de la voile légère est maximale durant l'été mais elle est pratiquée quasiment toute l'année (GEOCA, 2015). La saison s'intensifie de mai à septembre avec un pic d'activité en juillet et août. (Bresson, 2020)

Les scolaires fréquentent les clubs nautiques durant l'année pour les écoles locales, entre septembre et octobre et mars et juin pour les classes de mer. (Hamon, 2020)

En loisir, l'activité est pratiquée plutôt les week-ends, mercredis et vacances scolaires tout au long de l'année. (Furet, 2020)

Kitesurf

L'activité de kitesurf n'est pas saisonnière mais seulement liée aux conditions météorologiques (force et direction du vent) (GEOCA, 2015). Certains clubs proposent des cours entre avril et décembre (Kite to Breizh, s.d.).

L'activité est pratiquée en majorité le week-end, selon la disponibilité des pratiquants. Elle ne l'est pas tellement en soirée du fait des vents et marées, mais principalement entre 10h et 17h. (Normand, 2020)

Kayak, aviron et paddle

Bien représentée en période estivale, l'activité est également présente toute l'année (GEOCA, 2015).

Une école de kayak propose des sorties entre mars et novembre (Kayak avelvor, s.d.).

Surf

L'activité comporte deux saisons distinctes dans la pratique et le profil des pratiquants. En saison estivale, les débutants et les touristes sont principalement clients des écoles de surf. Durant le reste de l'année, des cours de perfectionnement peuvent être proposés à des clients locaux, sous forme de séances au trimestre (dans le cas de l'école Armor Surf School), le niveau concernant plutôt des débutants-intermédiaires.

Les cours au trimestre sont proposés de mars à novembre les mercredis, samedi et dimanche, avec un pic pendant les vacances scolaires où ils sont organisés tous les jours.

L'activité d'encadrement de surf est faible voire nulle entre décembre et février. Cependant, l'activité libre concerne de très nombreux pratiquants et est pratiquée toute l'année. Elle ne dépend pas de la saison touristique ou de la météo mais plutôt des conditions propices à la pratique (horaires de marée, coefficient, vagues). La demande a tendance à concerner une plage plus importante de l'année, et s'est récemment élargie aux mois de novembre et de février. (Soulaïne, 2020)

Éléments quantitatifs

Chaque année, le comité départemental de voile établit un état de l'activité des centres nautiques en été dans les Côtes-d'Armor.

Tableau 2 : Chiffres d'affaire des clubs de voile durant l'été 2020 (Comité départemental de voile des Côtes d'Armor, 2020)

CLUB	Chiffres d'Affaires Global	C.A des stages	C.A des offres Courtes durées	C.A locations	C.A Cours Part.	C.A des balades Nautiques	C.A Autres
16 clubs	3 096 244 €	2 179 505€	67 906€	4620447 €	54 092 €	90 035€	242 259,00 €

Tableau 3 : Evolution de la diffusion des passeports en Côtes d'Armor (Comité départemental de voile des Côtes d'Armor, 2020)

NOM DU CLUB	ANNEES	PASSE PORT VOILE 2015	PASSE PORT VOILE 2016	PASSE PORT VOILE 2017	PASSE PORT VOILE 2018	PASSE PORT VOILE 2019	PASSE PORT VOILE 2020	ECART %
LMD C.N. PLENEUF VAL ANDRE		1045	970	1031	997	1179	1000	-15%
C.V.B. ERQUY		2	3	2	2	3	1	-67%
E.VOILE DE FREHEL		365	360	375	367	433	613	+42%
C.N. ST. CAST		1309	1265	231	202	194	1390	+616%
C N ST. JACUT		455	502	520	527	644	613	-5%
CN ERQUY		849	801	855	886	924	903	-2%

Éléments qualitatifs

Des écoles et clubs enseignent la pratique des activités nautiques non-motorisées. Certains pratiquants possèdent leur propre matériel ou le louent pour pratiquer leur activité en autonomie.

Les moniteurs et loueurs délivrent des informations réglementaires obligatoires sur le plan d'eau et la sécurité (passage par les chenaux obligatoires, navigation au delà de la zone de baignade, présence de bancs de sable ou de rochers à éviter etc.)

Un très grand nombre des clubs proposent des cours individuels ou collectifs, stages et locations. Certains organisent leurs propres événements (courses, rencontres). Des sorties découvertes encadrées par des moniteurs sont proposés par des clubs nautiques : en paddle, catamaran, kayak et char à voile (Centre nautique Fréhel, 2020).

Il est à noter qu'une pratique se développe : la pêche individuelle en kayak et en paddle le long des côtes.

Voile légère

La pratique est souvent collective à partir des centres nautiques mais peut exister en individuelle également (GEOCA, 2015). Au sein des centres nautiques, la pratique est encadrée ou libre. Les pratiquants sont licenciés ou membres des clubs qu'ils prennent des cours ou non). (Furet, 2020)

En centre nautique, les catamarans représentent 80% de l'activité. (Furet, 2020)

La pratique de la voile légère s'associe souvent à l'utilisation de bateaux à moteur dans le cadre de cours. Ces bateaux assurent la sécurité et le suivi des élèves. On en compte un par moniteur ou par groupe.

Des tracteurs ou des quads sont aussi utilisés sur la plage pour la manutention des embarcations qui ne peuvent pas rester échoués sur le sable ou dans l'eau.

La tendance est à la pratique « sans contrainte », les régates semblent d'ailleurs passer de mode. Les temps pédagogiques sur la plage ne doivent pas être trop longs, au profit de la pratique de plein-air libre pour les pratiquants. (Hamon, 2020)

La pratique estivale est en légère hausse depuis 5 ans, les groupes et scolaires sont stables ou en légères baisse. La pratique individuelle est en forte croissance (motonautisme, jet, bouées tractées, ski nautique, kitesurf, planche à voile et stand up paddle). La pêche sportive est aussi en augmentation. La recherche de liberté de la part des pratiquants s'est particulièrement observée en 2020. (Bresson, 2020)

Lors de l'accueil de scolaires, l'activité proposée est mixte voile et découverte du milieu marin. Certaines classes de mer ne vont pas aller sur l'eau. Ils restent sur l'estran où ils étudient le milieu marin avec des animateurs spécialisés, salariés des centres nautiques. (Furet, 2020)

La grande majorité des manifestations nautiques sont organisées dans les zones de navigation des clubs. Il est très rare qu'elles soient itinérantes et concernent dans ce cas des habitables qui peuvent aller à une plus grande distance de la côte. Certaines manifestations nautiques sont itinérantes. C'est par exemple le cas de la costarmoricaïne qui va d'Erquy, à Saint-Quay, à Perros Guirec et Saint-Cast6-le-Guildo. Ces manifestations sont peu courantes et concernent plutôt la voile habitable. D'autres vont plus loin (La Figaro). Plus de 100 manifestations sont organisées chaque année dans le

département comportant de dix à plusieurs centaines de participants. Les évènements organisés sont ponctuels et varient d'une année sur l'autre. Le championnat départemental est organisé sur plusieurs week-ends, avec une déclaration de régates pour chaque évènement (catamaran, planche à voile, dériveur). (Furet, 2020)

Planche à voile

La planche à voile est peu pratiquée sur la ZPS et la ZSC. L'activité est essentiellement pratiquée en individuel ou en petits groupes (GEOCA, 2015).

Les innovations techniques orientent les tendances de pratiques. Auparavant, le catamaran et le dériveur étaient plus pratiqués, la mode s'est ensuite orientée vers le kitesurf et les planches à foil. C'est aujourd'hui le wing qui se développe beaucoup. A l'avenir, c'est potentiellement le foil électrique qui pourrait être proposé (Gaubert, 2020)

Canoë-kayak et aviron

On distingue une activité individuelle liée à la pratique sportive, à la pêche ou à la randonnée et une activité en groupe surtout liée à la randonnée et à la découverte (GEOCA, 2015).

Le club de la MJC du Plateau propose une école de pagaie et des séances réservées aux compétiteurs. Sur les sorties à la journée, les pratiquants peuvent aller à Erquy et Fréhel. Toutes les sorties en mer organisées par la MJC du Plateau se font après un transport en navette des kayaks et des pratiquants (déplacements de 20 à 30 minutes). (Thibault, 2020)

Le transport de kayak jusqu'à la zone de pratique nécessite une demande d'autorisation de circulation sur le DPM. Cependant, d'autres solutions peuvent être envisagées pour que les pratiquants transportent eux-mêmes. (Thibault, 2020)

Surf

Les pratiquants réguliers sont au nombre de plusieurs dizaines avec un fort turn-over saisonnier (GEOCA, 2015).

Le surf est très pratiqué à l'échelle du site et peut même être considéré comme assez emblématique de ce trait de côte (GEOCA, 2015).

L'activité en club n'utilise pas d'engins motorisés pour la mise à l'eau. Un remorquage est uniquement nécessaire pour le transport du matériel en cas de changement de spot. Des surfs-skates peuvent être utilisés à terre pour travailler les mouvements des surfeurs hors de l'eau.

La pratique semble se développer dans les Côtes-d'Armor, avec une augmentation du nombre de pratiquants. On compte aujourd'hui trois écoles de surf, entre Pléneuf-Val-André et le Cap Fréhel, où il n'y en avait qu'une avant. Le nombre d'élèves augmente dans le département, bien qu'on observe une tendance des pratiquants à se lancer sans prendre de cours. Si la fréquentation des stages d'été reste stable, les demandes de cours à l'année augmentent. (Soulaine, 2020)

La tendance est à l'augmentation de la pratique libre, avec quelques fois des problèmes liés à la sécurité et au respect de la priorité de la part des pratiquants. Les sites sont de plus en plus fréquentés par des personnes n'ayant pas suivi ou ne suivant pas de cours encadrés. Il semblerait d'ailleurs que ces pratiquants prennent plus de risques et auraient tendance à moins respecter les règles de pratique que ceux ayant suivi des cours de surf. Le confinement et la fermeture des sports en salle liés à la crise sanitaire ont participé à l'augmentation de la pratique libre.

On tend vers un allègement de la saisonnalité pour la pratique du surf non-encadré. Les conditions météorologiques (pluie, froid) ne sont plus rédhibitoires pour les pratiquants. Les spots de surf sont occupés par plus de monde et pendant plus longtemps dans l'année.

Un panneau a été installé sur la plage des Grèves d'en bas pour expliquer les règles de priorité, la convivialité, les bonnes conduites de respect de l'environnement. Il est aujourd'hui en mauvais état et nécessiterait d'être remplacé. (Soulaine, 2020)

Par ailleurs, il convient de souligner un problème d'exercice de leur activité par les écoles de surf. L'école Armor Surf School, par exemple, rencontre des difficultés liées à l'emplacement de son local. Cet emplacement doit respecter les normes liées aux sites classés et sites naturels protégés mais doit aussi satisfaire les conditions inhérentes à la pratique (accès aux sites de surf à pied et en transportant manuellement les planches de surf) pour tous ses publics. (Soulaine, 2020)

Stand up paddle

En été, de plus en plus de pratiquants libres de stand up paddle sont observés en balade le long du bord. (Soulaine, 2020)

Kitesurf

Le kitesurf est peu pratiqué dans le site du fait de sites plus propices à proximité, notamment en baie de Saint-Brieuc (Pléneuf...). La pratique est presque exclusivement individuelle et non encadrée. (GEOCA, 2015).

La plupart des pratiquants libres affiliés ont leur matériel personnel et ne partent pas forcément en mer depuis un club nautique. Il s'agit d'un public plutôt itinérant qui change de spot selon les conditions. Ce sont principalement des pratiquants de kite, windsurf, paddle (car le matériel est facilement transportable). (Furet, 2020)

La pratique du kitesurf peut être associée à celle du mountain board pour apprendre et se perfectionner (kite pratiqué sur le sable, avec des roulettes). Le temps d'apprentissage sur le sable dure peu de temps, les élèves vont vite dans l'eau.

Les écoles ne possédant pas de local sont itinérantes. L'activité est tributaire du vent ou des marées. Les cours sont proposés à la journée ou en stages à la semaine. (Woestyn, 2020)

Le foil est une tendance qui se développe en kitesurf mais n'est pas majoritaire. (Normand, 2020)

Autres

Certains clubs proposent une activité de formation aux opérations de sauvetage. (Furet, 2020)

L'activité d'accueil de jeunes enfants par les centres se développe aussi comme une activité complémentaire. Plusieurs clubs se sont positionnés pour reprendre cette activité avec la reprise des clubs Mickey. Cette activité est portée directement par les clubs nautiques ou font l'objet de convention avec des prestataires. Des cours de natation sont parfois proposés en été avec une piscine sur la plage. Les centres nautiques peuvent se diversifier car ils ont les équipements nécessaires (douche et sanitaires, vestiaires...) (Furet, 2020)

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

Les organismes délégataires

Sont délégataires auprès du Ministère en charge des sports pour leur activité :

- La **Fédération Française de Voile** (FFV) pour les activités de : dériveurs, catamarans, planches à voile, habitables, voiles radiocommandées et kite board (depuis 2017). A l'échelle régionale, les activités sont gérées par la **Ligue de voile**. Au niveau départemental, le **Comité départemental de voile** (Codep) est la tête de réseau de tous les clubs et centres nautiques des Côtes-d'Armor,
- La **Fédération Française de Canoë-Kayak** (FFCK),
- La **Fédération Française des Sociétés d'Aviron** (FFSA),
- la **Fédération Française de Surf** (FFS),
- la **Fédération Française de Vol Libre** (FFVL) pour le kitesurf (hors compétition),,
- la **Fédération Française de Char à Voile**.

Ces organismes sont membres du **Conseil Interfédéral des Sports Nautiques** (CISN).

Le **Conseil Interfédéral des Sports Nautiques** (CISN) réunit au sein du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) l'ensemble des fédérations sportives nautiques. C'est un partenaire privilégié des acteurs fédérés du nautisme, ainsi que l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.

Le **Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques** (CSNPSN) est un organisme de proposition et de concertation, qui dépend du MEEDDM et des Affaires Maritimes. Il travaille au développement et à la structuration de l'offre d'activités nautiques sur le littoral.

La **Fédération des Industries Nautiques** (FIN) regroupe les différents acteurs concernés par les sports et loisirs nautiques.

D'autres organismes regroupant les plaisanciers existent, tels que la **Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France** (FNPPSF), association de pêcheurs plaisanciers mais également de plaisanciers, ou encore l'**Union Nationale des Associations de Navigateurs** (UNAN), (Agence des aires marines protégées, 2009)

La gestion du plan d'eau

D'après l'article L2213-23 du code général des collectivités territoriales :

- Le maire assure la police des baignades et des **activités nautiques** pratiquées à partir du rivage et sur la bande des 300 mètres.
- Des **zones spécifiques** dédiées à certains sports nautiques peuvent être instituées, dans les 300 m, par des plans de balisage, définis par le biais d'arrêtés conjoints du maire et du préfet maritime.
- La réglementation de l'ensemble des **activités maritimes** au delà des 300 m (à l'exception de la pêche), incombe au Préfet maritime.

(Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire, 2012)

Cadre réglementaires

Gestion des déchets

Au niveau européen

La convention internationale MARPOL 73/78 de l'OMI sur la **prévention de la pollution marine** par les navires précise quels déchets peuvent être rejetés en mer, comment et à quelle distance des côtes.

Pratique des activités non-motorisées

Au niveau national

Les activités sportives pratiquées en mer, font partie des sports de nature tels que définis par **le code du sport**.

La **réglementation des Affaires Maritimes** définit les conditions de la **navigation à la voile** (division 240 du 1er avril 2008) et d'organisation des épreuves (arrêté du 3 mai 1995). La navigation est soumise au **RIPAM** (Règlement international pour prévenir les abordages en mer).

De façon générale, les éléments de réglementation relatifs à la **pratique du kitesurf et de la planche à voile** n'ont pas pour objectif la préservation des milieux naturels, ni des espèces. Il s'agit surtout de **règles de navigation et de conseils de sécurité** pour les pratiquants. (Agence des aires marines protégées, 2009)

L'ensemble des activités pratiquées sur les plages, l'estran et jusqu'à la limite des 300 mètres en mer est encadré par les communes et nécessite une autorisation délivrée par la DDTM (pour les activités pratiquées sur le domaine public maritime hors des concessions et à l'exception du surf).

La navigation dans les zones de baignade est interdite en tout temps, que la baignade soit surveillée ou non.

Chaque centre nautique doit **déclarer sa zone de navigation** dans le DSI (dispositif de sécurité et d'intervention) auprès de la DDCS. Il peut y avoir plusieurs zones de navigation par club selon les supports (la voile habitable aura une zone plus élargie que la planche à voile) et selon la météo, en plus de la zone générale du club qui est déclarée. Les cartes du DSI doivent être affichées dans le centre nautique pour que les stagiaires puissent en prendre connaissance. Elles sont mises à jour chaque année. Habituellement, une déclaration unique est faite à la DDCS, qui peut évoluer selon l'intégration de nouveaux supports dans le club. (Furet, 2020)

Les projets de **manifestations nautiques** ou de rencontres sportives sont soumis à une évaluation d'incidences. Souvent, les manifestations sont organisées dans les zones de navigation déclarées des centres nautiques. Pour toute manifestation, les clubs sont obligés de déclarer à la fédération nationale (pour la mise en place de l'arbitrage) et à la DDTM (pour les questions de sécurité et environnementales). (Furet, 2020)

Les centres nautiques doivent faire l'objet d'**AOT** car ils ont du matériel présent sur le DPM. Certains font des demandes **d'autorisation de circulation sur la DPM** pour transporter les bateaux avec des engins motorisés. (Furet, 2020)

La navigation encadrée est autorisée dans le **port d'Erquy** comme zone de repli. (Bresson, 2020)

Pour éviter les conflits d'usage entre les baigneurs et les pratiquants de kitesurf, certaines communes ont créé des **zones dédiées** pour ne pas mélanger les activités (kite et baigneurs, autres supports). (Furet, 2020)

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

→ *Dérangement de l'avifaune et des mammifères marins*

De façon générale, selon les secteurs et les périodes, les activités nautiques pratiquées sur le littoral sont potentiellement dérangeantes pour l'avifaune. L'approche des pratiquants peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

Présence visuelle

Les voiles en elles-mêmes, par leur surface et la hauteur à laquelle elles sont pilotées, peuvent constituer une première cause de dérangement. Ceci est d'autant plus vrai pour les ailes des kitesurfs qui peuvent s'apparenter à des prédateurs. De plus, les kayaks, kitesurfs et les planches à voile ne nécessitant pas de tirant d'eau pour se déplacer, ils peuvent s'approcher très près des reposoirs de marée haute et provoquer des dérangements importants.

L'approche de pratiquants de loisirs nautiques et le débarquement de plaisanciers sont donc susceptibles d'avoir lieu sur des milieux propices à l'installation d'espèces, et la fréquentation nautique peut provoquer un délaissement de certains sites de nidification, de reproduction, de repos ou de nourrissage. Les zones d'accès peuvent également être perturbées de manière directe si elles correspondent à des zones de reposoirs ou de reproduction (cordons littoraux...). Les reposoirs maritimes de Laridés et d'Anatidés sont sans doute ceux le plus sujet à perturbation par la voile (GEOCA, 2015).

Lors du passage d'un kitesurf ou d'une planche à voile, les oiseaux sont dérangés et cessent les activités en cours (repos, alimentation...) pour fuir ou se déplacer à distance des pratiquants. Ces dérangements, s'ils sont particulièrement fréquents, sont alors susceptibles de perturber l'animal et d'être à l'origine de diminution des taux de reproduction, de pertes énergétiques, de limitation des phases d'alimentation, etc. Il s'avère que la pratique du kitesurf est potentiellement très dérangeante du fait de ses caractéristiques techniques (mobilité importante, voile haute et rapide dans le ciel, changements brusques de direction...) et qu'elle peut être pratiquée en groupe (parfois plusieurs dizaines de pratiquants) et sur des surfaces importantes. La fréquentation des baies peu profondes peut engendrer un fort dérangement car il s'agit de zones accueillant des effectifs importants de migrants et hivernants (GEOCA, 2015).

Les mammifères marins sont aussi concernés par les dérangements issus de la pratique des activités nautiques à proximité de leurs sites de repos, de reproduction ou de nourrissage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Perturbation sonore

Le bruit généré par les navires de plaisance peut provenir de la coque de l'embarcation, du moteur ou de la voile. Ces perturbations sonores entraînent des conséquences similaires sur l'avifaune que les dérangements visuels.

→ *Piétinements*

Le piétinement des habitats désigne l'ensemble des effets mécaniques provoqués par le passage des pratiquants, des visiteurs ou des engins : écrasement et arrachage de la végétation et des organismes fixés, diminution du couvert végétal, tassement et la compaction des sols, accélération des phénomènes d'érosion.

L'accès aux sites de pratique se fait parfois en traversant les dunes de façon anarchique, notamment dans certains lieux de pratique sur lesquels il n'y a pas de chemins d'accès à la plage, provoquant ainsi le piétinement répété des habitats terrestres.

L'accès aux sites de pratique génère différentes pressions sur le milieu :

- le stationnement des véhicules : le mode usuel de pratique sportive est une pratique autonome où le sportif accède avec son véhicule au « spot » de kitesurf ou de planche à voile. Comme toute activité nécessitant du matériel, les pratiquants privilégient des sites de pratique leur permettant de stationner non loin de la zone technique.
- L'accès au site de pratique : entre le stationnement et la zone technique. Le matériel de pratique est aisément transportable par le pratiquant. Le déplacement s'effectue à pied, il peut donc potentiellement être à l'origine d'une pression de piétinement exercée sur les habitats traversés.
- La préparation sur la zone technique : cet espace permet de préparer le matériel pour l'activité concernée (positionnement des ailes de kitesurf, préparation des planches à voile et des équipements de voile légère). Les pratiquants privilégient les zones sableuses ou herbeuses. Le piétinement de la zone dépend de la fréquentation du site de pratique.

Cette pression est accentuée par le passage répété des pratiquants sur un même endroit. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Il faut également considérer que l'ensemble des pressions des activités de sports nautiques ont des impacts qui peuvent se cumuler entre eux. Par exemple, en période de froid et de chasse, le fait de déranger un reposoir de limicoles peut entraîner une perte énergétique pour les oiseaux ou leur transfert vers une zone chassée (GEOCA, 2015).

Tableau 4 : Récapitulatif des pressions par activité

X : Contribution potentielle de l'activité à la pression	Dérangements de l'avifaune	Dérangement des mammifères marins	Piétinements
Voile légère	X	X	X
Planche à voile	X		X
Kitesurf	X		X
Aviron, canoë-kayak	X		X
Surf	X		X
Char à voile	X		X

Perception locale des impacts générés par l'activité

Les pratiquants interrogés se sont exprimés sur les impacts potentiellement générés par leur activité :

- En **surf** : les pratiquants peuvent induire un dérangement des limicoles en bordure des vagues lors de l'arrivée d'un groupe de pratiquants. De plus, le bilan carbone des matériaux utilisés (planches, combinaisons) est élevé. (Soulaine, 2020)
- La pratique de la **voile** soulève des avis différents. Certains considèrent qu'elle génère sûrement un peu de dérangement des mammifères marins et des oiseaux. (Bresson, 2020) D'autres estiment qu'elle ne semble pas générer de dérangement (des oiseaux comme les Fous de Bassan s'approchent d'ailleurs des embarcations) surtout par rapport à des engins bien plus bruyants et polluants (jet-skis) (Gaubert, 2020). Dans tous les cas, l'activité exploite les énergies fossiles via l'utilisation des bateaux à moteur d'encadrement. (Bresson, 2020)
- Les **kayakistes** peuvent provoquer des vols d'oiseaux, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas visibles à bonne distance pour permettre aux pratiquants de modifier leur trajectoire (dissimulés derrière un rocher par exemple). Il peut aussi y avoir du piétinement à terre avant la mise à l'eau des kayaks. En rivière, le passage des pratiquants participe à la dégradation des berges. (Thibault, 2020)
- Le **kitesurf** n'est pas perçu comme générateur d'impacts sur l'environnement. Il ne semble pas créer de dérangement de l'avifaune, et paraît en tout cas bien moins perturbant que les bruits des engins motorisés (tracteurs dans les zones de bouchots, jet skis). (Woestyn, 2020) (Normand, 2020)

Initiatives et leviers d'actions

Voile et plaisance

De nombreuses initiatives de différentes associations proposent des conseils et des projets pour une plaisance et des activités nautiques plus propres et plus respectueuses de l'environnement marin. La Fédération Française de Voile (FFV) intègre désormais, au niveau national, un **volet environnement** dans la formation de ses moniteurs et des pratiquants. La FFV a également édité un **livret sur l'éco-gestion des centres nautiques**, destiné à adopter une démarche environnementale non seulement pour l'activité voile, mais également pour les bâtiments du centre et les actions de communication de la fédération.

Plusieurs **chartes** relatives à la plaisance existent déjà, parmi lesquelles :

- La **charte de l'Ecomarin** de l'association Echomer,
- La **charte du plaisancier** de J.P. Mouren,
- Le **code de bonnes pratiques** diffusé par l'UNAN en 2004 à 80 000 exemplaires avec le soutien du CSNPSN,
- La **charte de la Plaisance au naturel** du Parc National de Port-Cros.

Plus généralement, le Conseil Régional de Bretagne a rédigé la **charte des espaces côtiers bretons**, qui s'intègre dans la démarche de gestion intégrée des zones côtières. Au niveau européen, la **charte européenne du tourisme durable** a été rédigée pour concilier les activités touristiques et la protection de l'environnement.

L'association ECONAV a développé, en lien avec l'Agence des aires marines protégées, des **cahiers techniques** à destination des plaisanciers et des professionnels des infrastructures portuaires pour encourager les initiatives allant dans le sens d'une navigation durable. Trois volets sont concernés :

- Bateaux et équipements,
- Ports et abris,
- Pratiques et comportements en milieu marin. (Agence française pour la biodiversité, 2012)

Initiatives locales

Les manifestations nautiques sont à l'origine de **déchets** plastiques retrouvés sur les plages et en mer. Dans d'autres pays, comme en Italie, l'utilisation de plastique est proscrite lors de l'organisation de manifestations. Cette idée pourrait être reprise en France. (Gaubert, 2020)

Lors de manifestations organisées par le centre nautique de Plérin, les enfants signent une charte de bonne conduite qui comporte notamment un point sur les déchets. (Allard, 2020)

Lors de l'organisation de manifestations, le centre nautique d'Erquy met en place une **politique de gestion des déchets** (aucun déchet en mer, récolte des déchets croisés en mer, tri sélectif, avitaillement limitant les emballages, ...). (Bresson, 2020)

Pendant les gouters des enfants, les moniteurs limitent les **conditionnements** individuels pour qu'il n'y ait plus d'emballage dans le milieu. (Hamon, 2020)

L'agglomération de Saint-Brieuc a édité une plaquette sur les choux marins distribuée lors des manifestations nautiques pour éviter les **piétinements** par les participants et le public. (Allard, 2020)

Certains centres allient les activités nautiques aux clubs de plage qui proposent des activités de **découverte du milieu marin** aux plus jeunes (exemple du Jardin des mers du centre nautique de Pléneuf-Val-André). Ils travaillent aussi en lien avec des centres d'hébergement pour l'accueil des classes de mer. Le centre nautique de Pléneuf-Val-André compte parmi ses employés des animateurs « biodiversité ». Il organise des séances **d'éducation à l'environnement** avec tous les scolaires de Pléneuf-Val-André de la maternelle au CM2 chaque année. Ce sont des cycles de découverte thématique avec une éducatrice à l'environnement proposés dans le cadre de la mission de service publique déléguée au centre nautique. (Hamon, 2020)

Les moniteurs des autres centres nautiques, s'ils sont formés, pourraient être **vecteurs de sensibilisation** des pratiquants. Les clients posent beaucoup de questions sur l'environnement et montrent un intérêt pour la biodiversité. (Allard, 2020)

Les stages à la semaine en période estivale et les sections « moussaillons » permettent aux moniteurs d'inculquer les **valeurs de respect de l'environnement** (nettoyage de plage, tri des déchets, connaissance du milieu, ...) aux pratiquants. (Bresson, 2020)

Lors des cours, les moniteurs et stagiaires sont **sensibilisés** au fait de ne pas approcher trop près des rochers ou des mammifères marins et de ramasser tout déchet croisé en mer ou sur la plage. (Bresson, 2020)

L'approche **pédagogique** des stages et de l'accueil des scolaires comporte un volet environnemental. Les contenus sont transmis par la fédération de voile. Tous les moniteurs de voile ont dans leur formation un volet sur l'environnement en milieu marin. Ils ont le rôle de faire respecter les consignes liées à l'environnement (par exemple, ne pas s'approcher du Verdelet en période de nidification, ne pas s'approcher des mammifères marins). (Furet, 2020)

Les moniteurs se font le **relai de la réglementation**, notamment pour éviter que les pratiquants ne se rendent sur l'îlot du Verdelet. (Hamon, 2020)

Pour réduire les manœuvres de **véhicules à moteur** sur la plage, un centre nautique de Pléneuf-Val-André a fait le choix de renouveler sa flotte en sélectionnant des embarcations pouvant rester sur le sable ou à l'eau sans avoir besoin d'être remontés au centre entre deux séances. Moins fragiles et moins lourds (en plastique plutôt qu'en fibre) les bateaux peuvent être tirés par les pratiquants eux-mêmes et rester dans l'eau entre midi et 14h. Pour les bateaux à moteur, les moteurs ont été changés pour passer du quatre temps aux deux temps, **moins polluants**. (Hamon, 2020)

Les moniteurs du centre nautique d'Erquy sont sensibilisés à une **conduite économe de leurs bateaux** d'encadrement (limitation des vitesses, moteur coupé en stationnaire, attention particulière lors des remplissages des nourrices). Une piste d'amélioration pourrait être de trouver d'autres modes de propulsion pour les bateaux d'encadrement. (Bresson, 2020)

Les habitables et bateaux à moteur sont amenés sur les aires de **carénage** et ne sont plus carénés sur l'éstran. Des produits plus respectueux de l'environnement que l'antifouling sont utilisés sur les coques. (Furet, 2020)

Une initiative nationale a été déclinée au niveau régional et départemental pour le **traitement des déchets provenant des bateaux anciens** (voiles, coques). Les bateaux en fin de vie sont collectés par

le comité départemental pour être recyclés. La filière de recyclage de ces matériaux est gérée par la fédération qui organise le calendrier de collecte. (Furet, 2020)

La plupart des centres nautiques sont équipés de **récupérateurs d'eau** de pluie pour rincer le matériel. (Furet, 2020)

Un label national « école française de voile » peut être délivré aux écoles de voile, il comprend des critères liés au **recyclage, au tri et à l'environnement** pour son obtention. Dans le département 20 clubs sur 28 sont labellisés (les clubs ne l'ayant pas étant en majorité sur des plans d'eau intérieurs). (Furet, 2020)

Préconisations

Dans son rapport Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports Nature le GEOCA préconise la pratique de la voile légère sur des plans d'eau offrant peu d'intérêt avifaunistique, c'est-à-dire situés préférentiellement hors des zones de sensibilité définies y compris de niveau 4 afin que les principaux secteurs d'alimentation maritimes soient inclus.

Le calendrier des sensibilités prévoit toutefois que les zones maritimes situées à proximité de colonies nicheuses sont moins sensibles en dehors de la période printanière. Et inversement pour les zones susceptibles d'abriter des dortoirs ou reposoirs maritimes de Laridés ou Anatidés en hivernage ou migration.

Ainsi on privilégiera les plans d'eau à l'ouest de la ZPS (cap d'Erquy à Sables-d'Or) en période de reproduction afin d'éviter le secteur du cap Fréhel. La Baie de la Fresnaye devra également être évitée lors des périodes migratoires et en hiver (octobre à mars surtout).

Le GEOCA recommande aussi une sensibilisation des pratiquants par le biais d'outils de communication adaptés et de formation des encadrants (connaissance des principales espèces et des comportements, bonnes pratiques, intérêts et enjeux du site...). (GEOCA, 2015)

Planche à voile

Préconisations

La pratique de cette activité sur la ZPS doit prendre en compte le zonage des sensibilités défini ici ainsi que les périodes de sensibilité. La pratique en estuaire devra être limitée au maximum, cantonnée aux chenaux de navigation et éviter les zones peu profondes et les reposoirs à marée haute. De préférence, l'activité doit se cantonner aux plages et bords de mer situés en dehors des zones principales de sensibilité et des reposoirs. (GEOCA, 2015)

Canoë-kayak

Il existe 4 documents s'adressant aux kayakistes et intégrant des aspects environnementaux :

- **Charte de l'environnement CK/mer ;**
- **Recommandations de Pagayeurs Marins pour le bon usage des espaces naturels marins ;**
- **Charte du pagayeur citoyen (FFCK),**
- **Règlement fédéral Pagaies Couleur (FFCK).**

Le règlement **Pagaies Couleur** intègre la connaissance et la préservation de l'environnement dans la certification des kayakistes.

Concernant la pratique de l'aviron de mer, la FFSA a inscrit dans la politique de développement la **Charte de la FFSA pour le développement durable**.

Initiatives locales

Lors des sorties en kayak, les encadrants **sensibilisent à l'environnement**. Les pratiquants observés semblent faire de plus en plus attention à l'environnement. La diversité des groupes de pratiquants et la présence de personnes déjà sensibilisées contribuent au respect des bonnes pratiques par tout le groupe. (Thibault, 2020)

Le club de kayak de la MJC du Plateau a pour objectif de sensibiliser les pratiquants à l'environnement au travers de l'activité sportive. Il souhaiterait des **sorties éco-kayak**. Les gens sont demandeurs de sorties sur la thématique de l'environnement. Cependant, il manque pour l'instant des connaissances des encadrants sur les espèces rencontrées (biologie, alimentation etc...). Le club aimerait donc recevoir des informations sur la biodiversité à faire connaître localement. (Thibault, 2020)

Le centre nautique d'Erquy co-encadre des **sorties découverte patrimoine et environnement** en kayak avec les animateurs du grand site cap d'Erquy/cap Fréhel. (Bresson, 2020)

Préconisations

Dans son rapport *Diagnostic des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports Nature* le GEOCA indique qu'en période de nidification, il serait bon d'interdire l'accès ou le débarquement de certains secteurs jugés sensibles. On pourra ainsi se référer aux zonages de Niveaux 1 et 2 qui caractérisent les sites de reproduction sensibles à l'échelle de la ZPS et notamment l'Amas du cap, les falaises et rochers proches du cap Fréhel. Il convient également de ne pas approcher trop près des falaises abritant des colonies même quand on n'a pas l'impression de déranger. Beaucoup de pratiquants « testent » ainsi la tolérance des oiseaux en approchant jusqu'à constater un dérangement sauf qu'il est alors déjà trop tard et que l'impact est réel. Une distance de sécurité d'une centaine de mètres permet de profiter du cadre paysager sans risquer de perturber les oiseaux nicheurs. Des sites de débarquement peu impactants peuvent être clairement identifiés comme l'îlot situé au sud de la pointe de Château Renard dans l'Anse des Sévignés.

Il serait également intéressant de procéder à un état des lieux complet (nombre de pratiquants, variation spatio-temporelle de la pratique...) de l'activité à l'échelle de la ZPS afin d'offrir des pistes de réflexion sur la conciliation de l'activité avec la conservation du patrimoine naturel. Le kayak étant une activité peu perturbante par nature et souvent pratiquée par des usagers respectueux de l'environnement et ouverts à la sensibilisation, il serait bon d'en faire une activité exemplaire à l'échelle de la ZPS et plus globalement à l'échelle du département. (GEOCA, 2015)

Surf

De tout temps les surfeurs ont été sensibilisés aux contraintes de respect et de protection de l'environnement. La FFS a créé une **Commission Ecosurf** qui œuvre pour développer des outils propres à aider les moniteurs à mieux faire connaître aux élèves leur environnement de pratique.

Sur le site, l'école Armor surf school s'est engagée à respecter les valeurs de sécurité, de pédagogie et de respect de l'environnement contenues dans la charte Eco Safe Surfing (Armor Surf School, s.d.).

La FFS a édité 2 chartes environnementales, l'une à destination des clubs et l'autre à destination des pratiquants :

- la « **Charte environnementale Clubs et Ecoles de surf** » engage les clubs et écoles de surf labellisés par la FFS à informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement, ainsi qu'à privilégier un fonctionnement des structures respectueux de l'environnement et à organiser des rencontres sportives respectueuses de l'environnement ;
- la « **Charte environnementale du surfeur** » engage le surfeur sur différents aspects relatifs à la protection de l'environnement (accès au site, respect du site, pollutions, autres usagers, moyens de déplacement, matériel).

Initiatives locales

Localement, les élèves d'Armor Surf School sont sensibilisés au **ramassage des déchets** et à l'emprunt des **cheminements** pour éviter les piétinements pour l'accès aux sites de pratique et le dérangement des oiseaux dans la dune. Les encadrants demandent aux pratiquants de rester calmes et de **ne pas s'approcher** des oiseaux quand ceux-ci sont à proximité. L'association Malicorne organise des compétitions et n'installe jamais de barnum à proximité des zones de nidification. Des nettoyages de plage sont aussi organisés par Malicorne Surf association.

La **fabrication des planches** de surf a un impact sur l'environnement par son bilan carbone élevé. Aucune planche utilisée en école de surf n'est produite en France. Les matériaux viennent tous d'Asie. Les planches utilisées par des pratiquants plus aguerris peuvent provenir de production française utilisant des produits moins nocifs pour l'environnement que les productions classiques. Les pratiquants peuvent se tourner vers des labels de construction plus respectueux de l'environnement. Les combinaisons quant à elles peuvent être produites à partir de néoprène recyclé. (Soulaine, 2020)

Préconisations

Dans son rapport *Diagnostic des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports Nature* le GEOCA préconise la formation et sensibilisation des encadrants et associations locales (présentation des espèces sensibles, zones les plus sensibles, bonnes pratiques à suivre). (GEOCA, 2015)

Char à voile

La Fédération Française de Char à Voile (FFCV) a intégré l'éducation à l'environnement dans le « **Livret du Pilote** », guide d'apprentissage de tous les pilotes qui passent en école de char.

La FFCV a également rédigé une **charte de bonne conduite « centre éco-responsable »** à destination des centres de char à voile labellisés par la FFCV. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Bibliographie

Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - - Tome 1 Sports et loisirs en mer.*

Agence française pour la biodiversité. (2012). *Cahiers techniques*. Récupéré sur ECONAV: https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Econavigation_CahierTechnique_Pratiques_Comportements_2012.pdf

Allard, S. (2020, 10 21). Entretien - Centre nautique de Plérin. (P. Blanchard, Intervieweur)

Armor Surf School. (s.d.). Consulté le 2020, sur Armor Surf School Cap d'Erquy Cap Fréhel: <https://www.armorsurfschool.com/>

Bresson, S. (2020, novembre 3). Entretien - Centre nautique d'Erquy. (P. Blanchard, Intervieweur)

Centre nautique Fréhel. (2020). *Centre nautique Fréhel Sables d'Or les Pins*. Consulté le 2020, sur <https://centrenautique-frehel.fr/fr/rb/63598/kayak-ou-paddle>

Comité Départemental de Voile 22. (2020). *Communiqué de Presse Été 2020 un programme exceptionnel d'évènements nautiques en Côtes d'Armor.*

Comité départemental de voile des Côtes d'Armor. (2020). *Bilan des centres nautiques été 2020.*

Fédération française de voile. (s.d.). *Naviguer*. Consulté le 2020, sur Faire de la voile.fr: https://www.fairedelavoile.fr/trouver-un-club/?selected-location=Cotes%20d%27armor&location=dept_22

Furet, Y. (2020, novembre 4). Entretien - Comité départemental de voile des Côtes-d'Armor. (P. Blanchard, Intervieweur)

Futura-sciences. (2019). *Foil*. Consulté le 2019, sur Futura Tech: <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/technologie-foil-12338/>

Gaubert, P. (2020, 10 21). Entretien - Centre nautique de Saint-Brieuc. (P. Blanchard, Intervieweur)

GEOCA. (2015). *Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisation concernant la pratique des sports de nature ZPS Cap d'Erquy-Cap Fréhel.*

GEOCA. (2015). *Diagnostic des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports Nature.*

Hamon, C. (2020, 11 1). Entretien - Centre nautique Pléneuf-Val-André. (P. Blanchard, Intervieweur)

Kayak avelvor. (s.d.). *Ecole de kayak de mer dans le respect de l'environnement*. Consulté le 2020, sur Kayak avelvor: <https://www.kayakavelvor.fr/>

Kite Center 22. (s.d.). *Les spots*. Consulté le 2020, sur Kite Center 22: http://kitecenter22.fr/?page_id=117

Kite to Breizh. (s.d.). *Les Spots*. Consulté le 2020, sur K2B: <https://www.kitetobreizh.com/les-spots>

Malicorne Surf Association. (2014). *Cours de surf*. Consulté le 2020, sur Malicorne Surf Association Cap Fréhel: <http://www.malicorne-surf-association.fr/index.php>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire. (2012). *Evaluation initiale des eaux marines - Sous région marine Golfe de Gascogne*. Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Ministère des Sports. (2017, août 29). *Glisse aérotractée*. Consulté le 2019, sur Pôle Ressources National Sports de Nature: <http://www.sportsdenature.gouv.fr/glisses-aerotractees>

Normand, T. (2020, octobre 13). Entretien - Kitesurf 22. (P. Blanchard, Intervieweur)

Pôle Ressources national Sports de Nature. (2017). *Stand up paddle*. Consulté le 2020, sur <https://www.sportsdenature.gouv.fr/stand-up-paddle>

Soulaine, M. (2020, novembre 5). Entretien sur les activités nautiques d'Armor Surf School. (P. Blanchard, Intervieweur)

Spots de kitesurf. (s.d.). Consulté le 2020, sur Spots de kitesurf: https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1_UX2GkvMONbIFICPlay-VHrrgX0&ll=48.58976583753083%2C-2.632631049023433&z=11

Storm Surfing. (s.d.). *Les Spots*. Consulté le 2020, sur Storm Surfing: <http://storm-surfing.fr/les-spots/>

Thibault. (2020, 10 21). Entretien - MJC du Plateau. (P. Blanchard, Intervieweur)

Woestyn, G. (2020, novembre 12). entretien - Kite to Breizh. (P. Blanchard, Intervieweur)